



Comité Syndical  
Pôle d'équilibre territorial et rural  
Pays Avallonnais

Compte-rendu du Comité Syndical du Pôle  
Mardi 18 avril 2017  
Salle de réunion de la CCAVM à AVALLON

Le 18 avril 2017 à 18 heures, le Comité Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCAVM à AVALLON sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

**9 Délégués titulaires présents** : Jean-Paul BUTTARD, Claudie CHAMPEAUX, Alain CHAPLOT, Sylvie CHARPIGNON, Gérard DELORME, Pascal GERMAIN, Nathalie LABOSSE, Nadine LEGENDRE (arrivée à l'OJ n° 4) et Philippe LENOIR.

**5 Délégués titulaires excusés ayant donné un pouvoir de vote** : Hubert BARBIEUX a donné pouvoir à Micheline DALIDET, Nathalie BAU a donné pouvoir à Jacqueline DE DEMO, Olivier BERTRAND a donné pouvoir à Josiane BOUTIN, Jean-Claude LEMAIRE a donné pouvoir à Danielle LOPES et Jean-Marie MAURICE a donné pouvoir à Jean-Louis GROGUENIN.

**4 Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote** : Josiane BOUTIN, Micheline DALIDET, Jean-Louis GROGUENIN et Danielle LOPES.

**1 Déléguée suppléante absente ayant un pouvoir de vote** : Jacqueline DE DEMO.

**2 Délégués titulaires absents** : Didier IDES et Gérard PAILLARD.

Date de convocation	11 avril 2017
Délégués titulaires en fonction	16
Délégués titulaires présents	9
Délégués titulaires ayant pouvoir de vote	0
Délégués suppléants présents ayant un pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul BUTTARD.

- ✓ Le Président souhaite la bienvenue à tous les Délégués titulaires présents et présente les excuses susvisées.
- ✓ Le Président remercie Madame Arlette BORSATO, Présidente du Conseil de Développement Territorial, de sa présence.
- ✓ Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.

#### O.J N° 1 : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 FÉVRIER 2017

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

#### O.J. N°2 : DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU SYNDICAL

**Délégations au Président et au Bureau Syndical** (*Rapporteur : le Président*) : conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau Syndical, le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la proposition des délégations au Président et au Bureau Syndical.

- ✓ A la demande de Monsieur Alain CHAPLOT, les Délégués s'accordent à l'unanimité sur le fait que la délégation accordée au Bureau Syndical relative à toute décision concernant le plafond du montant des avenants inhérents aux marchés publics soit ramené de 50 000,00 euros HT à 25 000,00 euros HT.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE les délégations au Président et au Bureau Syndical telles qu'elles ont été présentées et modifiées en cours de séance.**

#### O.J. N°3 : REGLEMENT INTÉRIEUR 2017-2020

**Règlement intérieur 2017-2020** (*Rapporteur : le Président*) : en vertu de l'article L 2002-276 du 27 février 2002 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président explique qu'il est obligatoire d'adopter un règlement intérieur, pour la durée du mandat, dans les six mois qui suivent l'installation de la nouvelle gouvernance. Avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau Syndical, il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour adopter le règlement intérieur 2017-2020 tel qu'il est présenté.

- ✓ Les Délégués s'accordent sur le fait que les Délégués titulaires, qui ne peuvent pas assister aux réunions du Comité Syndical du Pôle, doivent prioritairement solliciter un(e) Délégué(e) suppléant(e) issu(e) de la même collectivité pour les remplacer, avant de donner préalablement un pouvoir à un(e) Délégué(e) titulaire issu(e) de ladite même collectivité.
- ✓ A la demande de Madame Sylvie CHARPIGNON, les Délégués s'accordent à l'unanimité sur la nécessité de modifier l'article 10 afin que les fonctionnaires territoriaux et les intervenants extérieurs n'interviennent pas sur des points de l'ordre du jour soumis à délibération.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ADOPTE le règlement intérieur 2017-2020 tel qu'il a été présenté et modifié en cours de séance.**

**O.J. N°4 : CONTRAT DE TERRITOIRE**

**1°) Création d'un hébergement de groupes à GUILLON** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur présente un projet de création d'un hébergement de groupes à GUILLON pour favoriser la commercialisation d'une offre touristique reliant FONTENAY à VÉZELAY, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de GUILLON et il explique qu'une subvention d'un montant de 100 000,00 euros est sollicitée auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2017 du Contrat de Territoire du Pays Avallonnais. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider ce projet tel qu'il est présenté et, le cas échéant, pour autoriser la commune de GUILLON à solliciter une subvention de 100 000,00 euros auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2017 du Contrat de Territoire du Pays Avallonnais.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet tel qu'il est présenté et AUTORISE la commune de GUILLON à solliciter une subvention de 100 000,00 euros auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2017 du Contrat de Territoire du Pays Avallonnais.**

**2°) Création d'une VÉLOROUTE entre AVALLON et CHABLIS** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur présente la première tranche de création d'une VÉLOROUTE entre ANGELY et SAINTE-VERTU, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du SEREIN et il explique qu'une subvention d'un montant de 100 000,00 euros est sollicitée auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2017 du Contrat de Territoire du Pays Avallonnais. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider ce projet tel qu'il est présenté et, le cas échéant, pour autoriser la Communauté de Communes du SEREIN à solliciter une subvention de 100 000,00 euros auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2017 du Contrat de Territoire du Pays Avallonnais.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE le projet tel qu'il est présenté et AUTORISE la Communauté de Communes du SEREIN à solliciter une subvention de 100 000,00 euros auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté au titre de la programmation 2017 du Contrat de Territoire du Pays Avallonnais.**

**O.J. N°5 : RESSOURCES HUMAINES**

**Modification du tableau des effectifs du Personnel** (*Rapporteur : le Président*) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de modifier le tableau des effectifs du Personnel comme suit :

Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade	Poste	Durée hebdomadaire de service	Effectif	Date d'effet
Administrative	A	Attaché	Directeur territorial	Directeur	36 heures 30	1	01/04/2017
Administrative	A	Rédacteur	Rédacteur territorial	Gestionnaire Leader	17 heures 30	1	01/04/2017

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, MODIFIE le tableau des effectifs du Personnel tel qu'il est présenté ci-dessus.**

**O.J. N°6 : FINANCES**

**1°) Attribution de subventions exceptionnelles** (*Rapporteur : le Président*) : le Président rappelle qu'une enveloppe financière est inscrite chaque année au budget primitif pour soutenir des projets d'envergure territoriale et portés par des associations ou des collectivités locales et il explique que cette enveloppe est gérée par le Conseil de Développement Territorial. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider les attributions de subventions suivantes accordées par le Conseil de Développement Territorial :

- A) **Ouverture d'un Drive fermier à AVALLON** (*Rapporteurs : le Président et le Directeur*) : le Directeur présente le projet d'ouverture d'un Drive Fermier à AVALLON, sous maîtrise d'ouvrage de l'association « Le Drive Fermier d'AVALLON ». Le

Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 750,00 euros accordée par le Conseil de Développement Territorial à l'association « Le Drive Fermier d'AVALLON » et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer la convention d'application de la décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 750,00 euros accordée par le Conseil de Développement Territorial à l'association « Le Drive Fermier d'AVALLON » et AUTORISE le Président à signer la convention d'application de la décision.**

- B) **Programme d'animation « Les escapades de FARAMINE »** (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Directeur présente le programme d'animation « les escapades de FARAMINE », sous maîtrise d'ouvrage de l'association « La Scène FARAMINE » sise à PIERRE-PERTHUIS. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 200,00 euros accordée par le Conseil de Développement Territorial à l'association « La Scène FARAMINE » et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer la convention d'application de la décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 200,00 euros accordée par le Conseil de Développement Territorial à l'association « La Scène FARAMINE » et AUTORISE le Président à signer la convention d'application de la décision.**

- C) **Organisation de la foire agricole de SAINT-LÉGER-VAUBAN** (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Directeur présente le programme inhérent à l'organisation de la foire agricole de SAINT-LEGER-VAUBAN, sous maîtrise d'ouvrage du Comité de Foire. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour valider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros accordée par le Conseil de Développement Territorial au Comité de Foire de SAINT-LEGER-VAUBAN et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer la convention d'application de la décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000,00 euros accordée par le Conseil de Développement Territorial au Comité de Foire de SAINT-LEGER-VAUBAN et AUTORISE le Président à signer la convention d'application de la décision.**

## **2°) Subventions de fonctionnement attribuées par le Comité Syndical du Pôle :**

- A) **Salons d'automne à AVALLON** (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle les engagements pris auprès des organisateurs des salons d'automne à AVALLON, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise et il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour accorder une subvention exceptionnelle de 12 500,00 euros au Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer la convention d'application de la décision.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE une subvention exceptionnelle de 12 500,00 euros au Syndicat d'élevage de la race bovine charolaise pour l'organisation des salons d'automne à AVALLON et AUTORISE le Président à signer la convention d'application de la décision.**

- B) **Balisage des sentiers de randonnée** (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle les engagements pris auprès de l'association « Terres de Légendes » pour mener une prestation de balisage des sentiers de randonnée du PETR du Pays Avallonnais et il propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour accorder 2 000,00 euros à l'association « Terres de Légendes » pour financer cette prestation.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE 2 000,00 euros à l'association « Terres de Légendes » pour financer la prestation de balisage des sentiers de randonnée du PETR du Pays Avallonnais.**

- C) **Convention tripartite 2017** (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Directeur explique qu'une convention tripartite, au titre de l'année 2017, pourrait être signée entre le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne, l'association « Terres de Légendes » et le PETR du Pays Avallonnais afin de financer une prestation pour la création et la promotion des sentiers de randonnée du Territoire Avallonnais pour un montant de 2 000,00 euros. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour accepter la proposition susvisée et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer la convention tripartite fixant, notamment, le montant de la prestation fournie à hauteur de 2 000,00 euros.

**Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer une convention tripartite avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de l'Yonne et l'association « Terres de Légendes » afin de financer une prestation pour la création et la promotion des sentiers de randonnée du PETR du Pays Avallonnais pour un montant de 2 000,00 euros.**

- D) **Édition 2017 de « Familles : tout un festival »** (Rapporteurs : le Président et le Directeur) : le Directeur présente la manifestation « Familles : tout un festival », sous maîtrise d'ouvrage du CCAS de la ville d'AVALLON et il explique que le PETR du Pays Avallonnais, partenaire de cette manifestation, pourrait accorder 500,00 euros sur le volet communication au CCAS de la ville d'AVALLON. Le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour accorder 500,00 euros au CCAS de la ville d'AVALLON et, le cas échéant, pour l'autoriser à signer la convention d'application de la prestation en qualité de partenaire de cette manifestation.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, ACCORDE 500,00 euros au CCAS de la ville d'AVALLON sur le volet communication pour l'organisation de l'édition 2017 de « Familles : tout un festival » et AUTORISE le Président à signer la convention d'application de la prestation en qualité de partenaire de cette manifestation.

3°) **Décision modificative n° 2017-2** (Rapporteur : le Président) : le Président propose au Comité Syndical du Pôle de délibérer pour approuver la décision modificative n° 2017 - 2 telle qu'elle est remise et proposée en cours de séance.

Le Comité Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n° 2017-2 telle qu'elle est présentée en cours de séance.

<b>O.J. N°7 : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES</b>
--

- ✓ **Répartition des principales missions aux membres du Bureau Syndical et aux agents** : la répartition des principales missions des membres du Bureau Syndical et des agents est distribuée et présentée en cours de séance.
- ✓ **Règlement d'intervention applicable aux aides financières exceptionnelles accordées par le PETR du Pays Avallonnais** : le règlement d'intervention applicable aux aides financières exceptionnelles accordées par le PETR du Pays Avallonnais et adopté par le Conseil de Développement Territorial est distribué en cours de séance.
- ✓ **Soirée Ciné-débat** : il est rappelé l'organisation d'une soirée "ciné-débat" qui aura lieu le mardi 25 avril à 17 heures 30 au cinéma "le Vauban" à AVALLON sur le thème des aidants familiaux par la projection d'un documentaire « Ensemble, un autre regard sur la différence ».
- ✓ **Carte scolaire** : à la demande de Monsieur Philippe LENOIR, le Président indique que le PETR du Pays Avallonnais étudiera la possibilité de se saisir de la question des cartes scolaires et des regroupements pédagogiques, sur le modèle de la "convention de ruralité" que la commune de MAGNY a signé avec l'Etat.
- ✓ **Communauté de Communes « LE TONNERROIS EN BOURGOGNE »** : le Président fait part d'un courrier qu'il a reçu de Madame la Présidente de la Communauté de Communes « LE TONNERROIS EN BOURGOGNE » qui sollicite une rencontre avec les élus du PETR du Pays Avallonnais. Suite à quelques échanges et sur proposition du Président, le Comité Syndical du Pôle émet un avis favorable à l'unanimité à l'organisation d'une rencontre entre la Commission Paritaire du PETR du Pays Avallonnais et le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes « LE TONNERROIS EN BOURGOGNE ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.